



## FICHE DE MISE EN CANDIDATURE

Dans le cadre du programme de relève à la direction et direction adjointe d'établissement, nous vous invitons à compléter la présente fiche et à la joindre à votre dossier de mise en candidature.

Nom :		Prénom :	
Fonction actuelle :			
École/Centre/Service :			
Commission scolaire (ou autre) :			
Adresse courriel (obligatoire) :		Numéro de téléphone :	
BREVET D'ENSEIGNEMENT NUMÉRO : <b>BR</b>			
Je cumule un <b>minimum de 5 ans</b> d'expérience à titre d'enseignant(e) ou de conseiller(ère) pédagogique :			Oui <input type="checkbox"/>
			Non <input type="checkbox"/>
FORMATION ACADÉMIQUE	<b>DIPLÔME</b> et/ou formation en cours		<b>ANNÉE D'OBTENTION</b> ou crédits obtenus
IMPLICATION DANS LE MILIEU	<b>IMPLICATION DANS LE MILIEU</b> Comité, groupe de travail, accompagnement, mentorat, etc.		<b>ANNÉE</b>
RÉFÉRENCES	<b>Nom et titre de personnes (3) que vous nous autorisez à consulter pour obtenir des références</b>		<b>Numéro de téléphone</b>
	Nom	Supérieur immédiat actuel	
	Nom	Supérieur immédiat précédent	
	Nom	Titre	
	Nom	Titre	
La prise de références se fait généralement au terme du processus du programme de relève. Si elle doit être réalisée avant la fin du processus, la commission scolaire vous avisera avant de procéder.			
Comment avez-vous pris connaissance de notre appel de candidature?			
<input type="checkbox"/> Amis, employés de la CSP		<input type="checkbox"/> FCSQ, AQCS, AMEQ	
<input type="checkbox"/> Site Web de la CSP		<input type="checkbox"/> Autre, précisez _____	
<b>Espace réservé au Service des ressources humaines</b>			
Brevet d'enseignement <input type="checkbox"/> Expérience _____ an(s)			
Enseignant <input type="checkbox"/> Professionnel non-enseignant <input type="checkbox"/> Direction <input type="checkbox"/>			
Employeur actuel : _____ Diplôme de 2 <sup>e</sup> cycle en gestion: 6 crédits <input type="checkbox"/>			
Retenu <input type="checkbox"/> Non-retenu <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> _____			
<b>N.B. En complétant ce formulaire, j'autorise la CSP à obtenir les références me concernant.</b>			

## QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION – ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Nom de famille à la naissance

Prénom

Sexe

F  M

La Commission scolaire des Patriotes s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi : nous invitons les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

La Charte des droits et libertés de la personne autorise l'employeur à recueillir les données nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'accès à l'égalité en emploi. La définition de minorités visibles et de minorités ethniques sont conformes à cette charte.

Les femmes et les personnes handicapées peuvent faire partie de plus d'un groupe visé. Cependant, les définitions pour les Autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont mutuellement exclusives, c'est-à-dire qu'une personne ne peut s'identifier qu'à un seul de ces trois groupes. Les personnes qui ne font partie d'aucun de ces groupes doivent néanmoins le signifier en répondant simplement « NON » à la question se rapportant à chaque groupe.

### 1. LES AUTOCHTONES

Personnes réputées être des Amérindiens, des Inuits ou des Métis du Canada.

**Faites-vous partie des peuples Autochtones du Canada?**

Oui  Non (passez à la question 2)

### 2. LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES

Personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche.

À titre indicatif, voici quelques exemples de personnes qui sont considérées comme faisant partie d'une minorité visible au sens de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive) :

- Noirs; (Africains, Haïtiens, Jamaïcains)
- Personnes originaires de l'Asie du Sud; (Bengalis, Tamouls, Indiens)
- Chinois; (Hong Kong, Chine, Mongolie)
- Coréens;
- Japonais;
- Personnes originaires de l'Asie du Sud-Est (Vietnamiens, Cambodgiens, Thaïlandais, Laotiens);
- Philippins;
- Autres personnes originaires des îles du Pacifique;
- Personnes originaires d'Asie occidentale et du Moyen-Orient (Arméniens, Iraniens, Libanais, Marocains, Égyptiens, Turcs);
- Latino-Américains (Brésiliens, Colombiens, Cubains, Péruviens, Guatémaltèques)

**Faites-vous partie d'une minorité visible?**

Oui  Non (passez à la question 3)

### 3. LES MEMBRES DES MINORITÉS ETHNIQUES

Personnes, autres que les Autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

À titre indicatif, voici quelques exemples de personnes pouvant être considérées comme faisant partie d'une minorité ethnique au sens de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics* (veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive) :

- Allemand
- Hongrois
- Russe
- Bulgare
- Polonais
- Ukrainien
- Espagnol
- Portugais
- Italien
- Grec
- Roumain
- Polonais

**Faites-vous partie d'une minorité ethnique?**

Oui  Non (passez à la question 4)

### 4. LES PERSONNES HANDICAPÉES

La *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1) définit une « personne handicapée » comme suit :

« [...] toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité **significative** et **persistante** et qui est sujette à rencontrer des **obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes**. »

À titre indicatif, voici quelques exemples de situations problématiques que les personnes qui ont des incapacités significatives et persistantes sont susceptibles de vivre dans le contexte d'un emploi (veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive et qu'il ne s'agit pas de définitions légales) :

- Difficulté à se servir de leurs mains ou de leurs bras, par exemple pour saisir ou utiliser une agrafeuse ou pour travailler au clavier;
- Difficulté à se déplacer d'un local à l'autre, à monter ou à descendre les escaliers;
- Incapacité ou difficulté à voir, à l'exception des problèmes corrigés par le port de lunettes ou de verres de contact;
- Incapacité ou difficulté à entendre;
- Incapacité ou difficulté à parler et à se faire comprendre;
- Difficulté à conduire un véhicule non adapté;
- Difficulté à fonctionner sur le plan mental ou intellectuel.

**Compte tenu de ce qui précède, êtes-vous une personne handicapée?**

Oui  Non